



# COTISEZ EN LIGNE

## C'EST SIMPLE!

Vous pouvez maintenant effectuer entièrement en ligne vos cotisations autres que celles prélevées directement sur la paie. La section *Cotisations* sous l'onglet *Mes transactions* vous permet d'effectuer des débits préautorisés à même votre compte bancaire. Voici comment faire, étape par étape!

<p>1. Accédez à votre compte en ligne via le site <a href="http://batirente.com">batirente.com</a></p>	
<p>2. Sous le menu <b>Mes transactions</b>, cliquez sur <b>Cotisations</b></p>	
<p>3. Cliquez sur <b>Nouvelle cotisation</b></p>	<p><b>Cotisations forfaitaires et récurrentes</b></p> <p>Cotisez à votre régime par débit préautorisé. Vous pouvez verser un montant de façon forfaitaire ou récurrente.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"><p>! Les cotisations prélevées sur le salaire peuvent être avantageuses pour vous. Assurez-vous d'en tirer le maximum avant de cotiser par débit préautorisé.</p></div> <p><b>Nouvelle cotisation</b></p>
<p>4. Complétez les renseignements demandés</p> <p><b>* Suite à votre adhésion à un nouveau régime, il pourrait y avoir un court délai avant que vous puissiez programmer une cotisation en ligne pour ce régime</b></p>	<p><b>Renseignements bancaires</b></p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"><p>! Aucun renseignement bancaire n'est inscrit à votre dossier.</p></div> <p><b>Question de sécurité</b></p> <p>Quel est le prénom de votre mère?</p> <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Je confirme que les coordonnées bancaires sont exactes et que le compte est à mon nom. <p><b>Information sur la cotisation</b></p> <p>Régime *</p> <p>Choisir <input type="text"/></p> <p>Montant <input type="text"/> \$</p>
<p>5. Cliquez sur <b>Envoyer</b></p>	<p><b>Autorisation relative aux débits préautorisés</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> J'autorise Desjardins Assurances à effectuer un ou des débits préautorisés (DPA) personnels dans mon compte bancaire de l'institution financière désignée ci-dessus et à la fréquence déterminée. <b>Je renonce à recevoir un avis écrit avant le premier débit et à tout autre avis confirmant des changements au débit décrit ci-dessus.</b> Lorsque le DPA ne peut être effectué à cause d'une insuffisance de fonds, Desjardins Assurances se réserve le droit de débiter des frais de vingt-cinq dollars (25,00 \$) du régime sélectionné pour cette transaction. Si une telle situation se présente, j'autorise Desjardins Assurances à procéder au débit de ces frais. <a href="#">Consulter le règlement du débit préautorisé</a></p> <p><input type="button" value="Quitter"/> <input type="button" value="Modifier"/> <input type="button" value="Envoyer"/></p>

**Des questions?** N'hésitez pas à communiquer avec le Centre de services aux membres

- Téléphone : 1 800 463-6984, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h
- Courriel : [batirente@dsf.ca](mailto:batirente@dsf.ca)